

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026-

173

DECISION MUNICIPALE

RENOUVELLEMENT BAIL D'HABITATION

LOGEMENT 58 AVENUE LEON JOUHAUX GRAVELINES

3.3- Location

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription à l'Article **752** - Sous-fonction **551** du Budget,

Vu la décision municipale n°**2020/74** relative au bail d'habitation de pour
le logement sis 58 Avenue Léon Jouhaux à Gravelines (superficie environ 117 m²),

Considérant que ce bail est arrivé à terme le 14 septembre 2026, et qu'au vu des dispositions de la loi du 6 juillet 1989, à défaut de congé, il s'opère un nouveau bail d'une durée identique,

DECIDE :

Article 1^{er} : De prendre acte du renouvellement du bail d'habitation de
pour le logement sis 58 Avenue Léon Jouhaux à Gravelines d'une durée de **6 ans** à compter du **15 septembre 2026**.

Article 2 : Les conditions du bail initial restent inchangées.

Article 3 : Les recettes seront imputées à l'Article **752** – Sous-fonction **551** du budget.

Article 4 : La présente décision sera :
– Inscrite au registre des délibérations,
– Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
– Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le **08 OCT. 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **08 OCT. 2026**

Fait à GRAVELINES, le **08 OCT. 2026**
Le Maire,



Bertrand RINGOT